Avril 2016

PROJET DE PARC EOLIEN DE SUD-OSARTIS

PAS DE CALAIS (62)

COMMUNES DE RIENCOURT-LES-CAGNICOURT ET NOREUIL

ANNEXE 7 : COURRIERS REÇUS DES ORGANISMES ET ADMINISTRATIONS CONTACTES

Eolis. Les quatre chemins

Sommaire

Ministère de la Défense – Zone aérienne de Défense Nord 5
Conseil Départemental du Pas de Calais 9
Direction Générale de l'Aviation Civile – Délégation Nord-Pas-de-Calais 10
Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais 11
Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais 12
RTE 13
Orange 16
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais 17
RFF – Délégation régionale Nord-Pas-de-Calais – Picardie 18
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord 19
Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais 20
GRT Gaz – Pôle d'exploitation Nord-Est 21
Voies Navigables de France 22
Météo France – Direction interrégionale Nord 23
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Délégation Interrégionale Nord- Ouest 24
Service Départementale d'Incendie et de Secours, Pas-de-Calais 25

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE LA DEFENSE AERIENNE ET DES OPERATIONS AERIENNES

Zone aérienne de défense Nord

Section environnement aéronautique

Dossier suivi par :

- Cal Stéphanie Langlais,
- Cdt Xavier Leroy.

Cinq-Mars-la-Pile, le 28/10/2013

N° 1707/DEF/CDAOA/ZAD Nord

Le colonel Didier Placial
commandant la zone aérienne de défense Nord
37130 Cinq-Mars-la-Pile

à

Monsieur le directeur de la société
MAIA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 Lille

OBJET : avis technique concernant un projet éolien dans le département du Pas-de-Calais (62).

RÉFÉRENCES : a) votre lettre du 02 avril 2013 (réf. Noreuil),
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

PIÈCES JOINTES : deux annexes.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien pour des machines d'une hauteur sommitale de 132 mètres, pales à la verticale, sur les communes Noreuil, Bullecourt, Riencourt-lès-Cagnicourt, Cagnicourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Quéant, Lagnicourt-Marcel et Ecoust-Saint-Mein (62) transmis par courrier de référence a), j'ai le regret de vous informer que mes services émettent un avis défavorable à celui-ci.

En effet, du point de vue des contraintes radioélectriques, votre projet se situe dans les 05 – 20 km du radar Défense de la base aérienne de Cambrai (cf. annexe 1), soit en zone d'exclusion à partir de l'altitude de 88 mètres NGF dans laquelle toute construction d'aérogénérateurs est interdite.

Pour mémoire, du point de vue des contraintes aéronautiques, votre projet se situe dans la partie du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de la Base Aérienne 103 de Cambrai, approuvé par arrêté interministériel en date du 07 mai 1981, qui interdit la construction d'obstacles dépassant l'altitude de 224 mètres NGF.

La Défense ayant arrêté toute activité aéronautique sur cette plate-forme, en cas de reprise de cette dernière par un opérateur civil, le respect de cette contrainte pourrait être exigé par les services de l'aviation civile.

De plus du point de vue des contraintes radioélectriques, votre projet impacte un faisceau hertzien de la Défense. L'extrait de carte joint en annexe 2 précise les limites de la zone de protection de 250 mètres de part et d'autre du faisceau à l'intérieur de laquelle l'implantation d'aérogénérateurs est proscrite, bout de pale inclus.

Cet avis n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Original signé par
Le colonel Didier Placial
commandant la zone aérienne de défense Nord

COPIES :

- DSAC Nord située à Lesquin (59)
  Délégation Nord-Pas-de-Calais
  bastien.voyenne@aviation-civile.gouv.fr
  regis.lhomme@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental du Pas-de-Calais
  courrier.dmd62@dmd62.terre.defense.gouv.fr
- Monsieur le commandant de la région de gendarmerie Nord
  bsic.rgnpc@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Archives ZAD Nord (BR 529)

ANNEXE 1

Cartographie du projet se situant dans les 05- 20 km du radar Défense de la base aérienne de Cambrai.

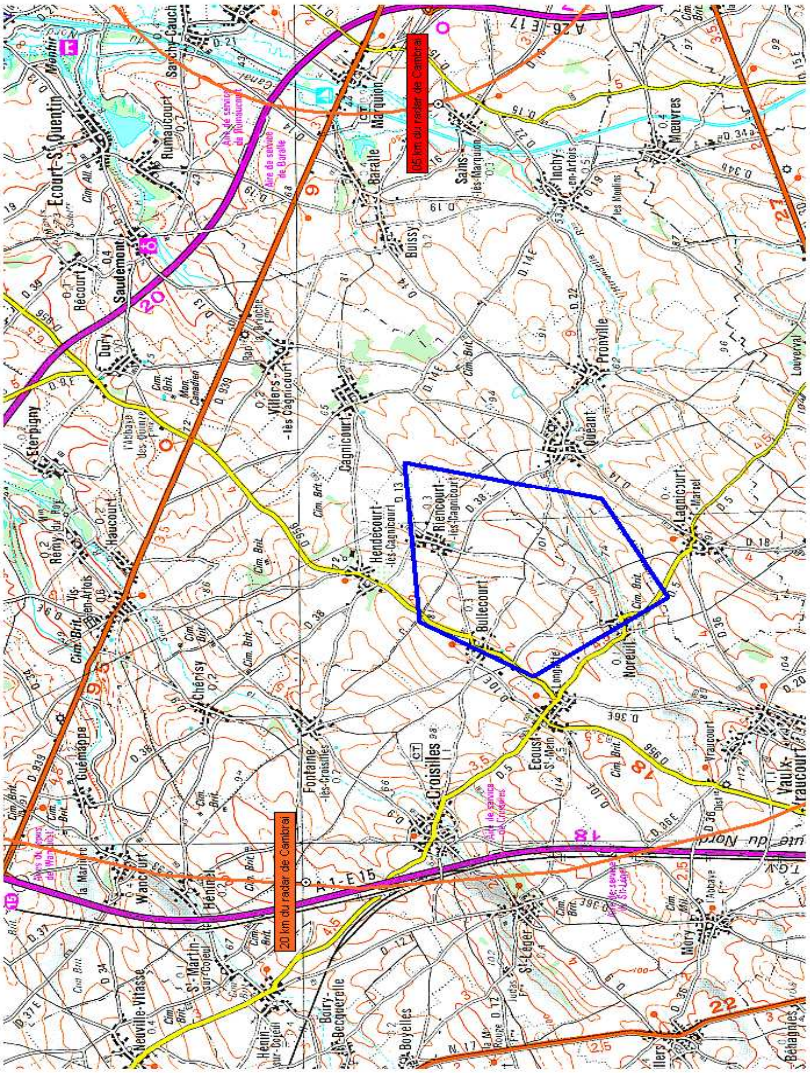

ANNEXE 2

Cartographie du projet impactant un faisceau hertzien de la Défense.

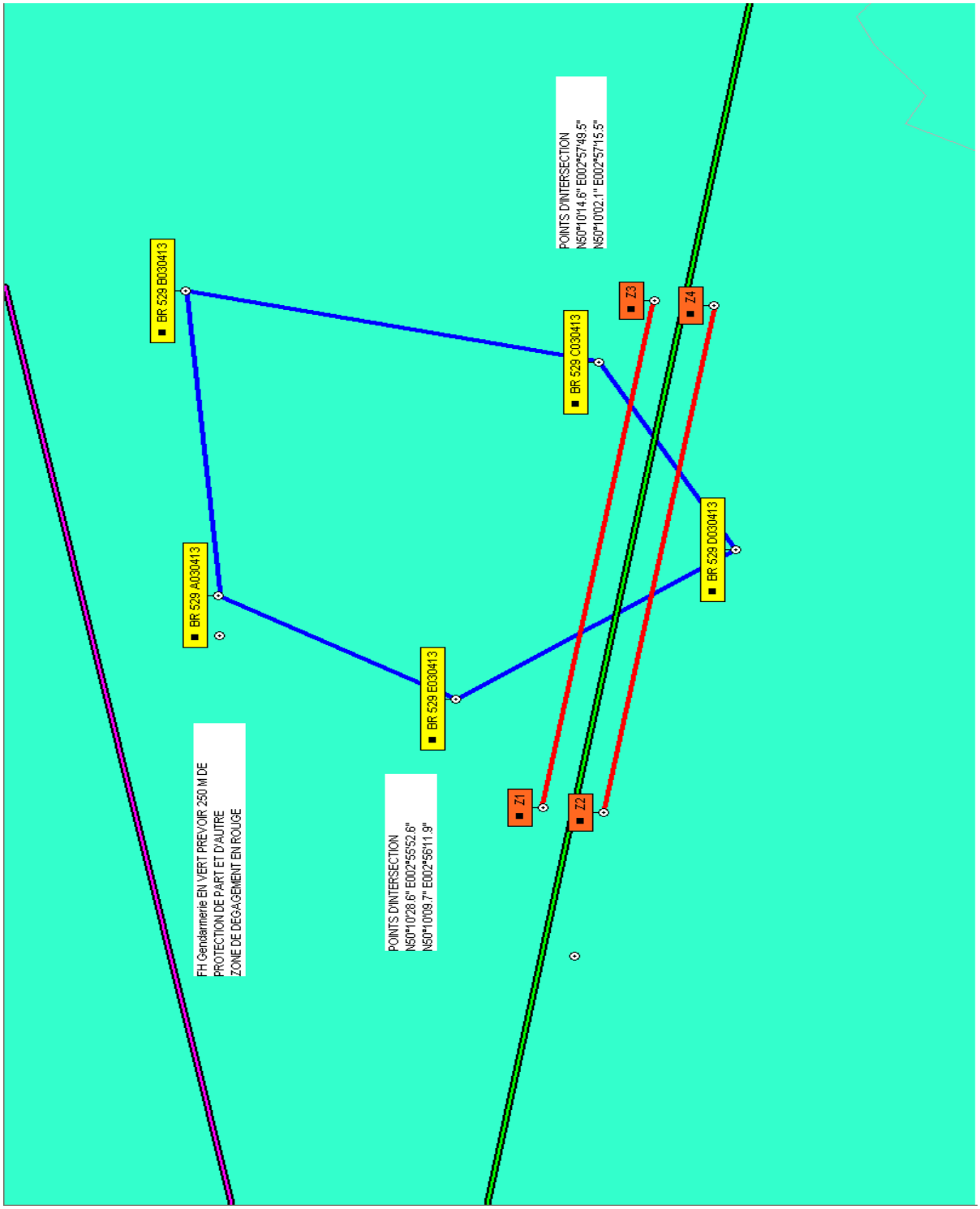

Pas-de-Calais
Le Département

ARRAS, le 14 FEV. 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Direction du
Développement Durable

Service des Espaces
Naturels et de la Randonnée

Dossier suivi par

Dorine ALLART

Tél : 03.21.21.67.05
Fax : 03.21.21.62.21
allart.dorine@cg62.fr

Monsieur Bertrand DEVOSSEL
Ingénieur Développement Eolien
MAIA EOLIS
Tour de Lille (19èm étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE

REÇU le 18 FEV. 2014
Rép:

Réf : DEV 140205 – 10067 – Ldo

Objet : Projet d'implantation d'une ferme d'aérogénérateurs
Sur la commune de RIENCOURT LES CAGNICOURT

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier concernant le projet d'implantation d'une ferme d'aérogénérateurs sur la commune de RIENCOURT LES CAGNICOURT.

Je vous informe que le Département du PAS DE CALAIS n'a aucune remarque à formuler sur ce projet au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du Développement Durable

Daniel DEFIVES

www.pasdecalais.fr

Hôtel du Département
rue Ferdinand Buisson
62018 Arras Cedex 9
tél. 03 21 21 62 62
fax 03 21 21 62 99

Pas-de-Calais Le Département
GPS* Administration
*Guidage Personnalisé des Sollicitations
03 21 216 216
Ecouter - Conseiller - Orienter
appels non surtaxés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

REÇU le 08 JAN. 2014
Réf.

Direction générale de l'Aviation civile

Lesquin, le 6 janvier 2014

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais

Nos réf. : DNPC/2014/01/0028 **TATOO n°22358 à 22362**
Affaire suivie par : Bastien VOYENNE
bastien.voyenne@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 20 16 18 12 - **Fax** : 03 20 16 18 17

Le délégué

à

MAÏA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

DG	N	
DAF		
DEV		X
CST		
COMPT		
SCAN		

MDE
DFA
TPE

Objet : Projet éolien à NOREUIL, BULLECOURT, RIENCOURT LES CAGNICOURT.

En réponse à la demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous faire-part des observations qu'attire ce dossier :

- Le projet est concerné par les cercles de 24km de Cambrai-Niergnies et Cambrai-Epinoy. L'avis du ministère de la défense devra être sollicité,

- L'altitude maximale admissible dans le secteur est limitée à 304m NGF pour des raisons de contraintes de circulation aérienne.

- Une partie du secteur se situe entre 10 et 15 Km du VOR de Cambrai.
Cette partie est incompatible avec le bon fonctionnement du VOR actuel de Cambrai. Toutefois, un travail est engagé avec la FEE visant à remplacer ce VOR par un VOR Doppler, moins contraignant.
En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que cette partie du secteur pourra recevoir l'**avis favorable** de la DGAC **sous réserve** de la mise en œuvre de cette action et de la mise en fonctionnement opérationnel du VOR Doppler.

En conséquence, à ce stade, ce projet est recevable concernant la partie du secteur se situant au-delà des 15 km du VOR.

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais
Le Délégué

R. LOURME

Copie à : ZAD Nord, SNA Nord, DTI, M Crozat

Aéroport de Lille-Lesquin
B.P. 429
59814 LESQUIN CEDEX

dgac
DSAC

LV

Reçu le :

07 FEV. 2014

Les travaux, constructions ou aménagements, visés par le présent dossier, ne feront pas l'objet de prescriptions de mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique, définies par le code du patrimoine.

PREFECTURE DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Le conservateur régional de l'archéologie
Stéphane Revillion

Ref.: DEV 140205 – 10064 – EDo

Maïa Eolis

DRAC Service Régional de l'Archéologie
3 rue du Lombard Hôtel Scrive
59041 LILLE CEDEX

RAS

Lille, le 05/02/14

Objet : Projet d'implantation d'une ferme d'aérogénérateurs sur la commune de Riencourt-les-Cagnicourt.

PJ : 1 carte d'implantation échelle 1 / 30 000
1 carte d'implantation échelle 1 / 7 000

Monsieur le Directeur,

Notre société étudie actuellement la possibilité d'implantation d'une ferme d'aérogénérateurs sur le département du Pas-de-Calais et plus particulièrement sur la commune de Riencourt-les-Cagnicourt.

L'étude d'impact nécessaire à la demande de PC ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter doit intégrer les dispositions se rapportant aux contraintes relevant des servitudes liées aux dispositions relatives à votre service.

A cet égard, nous souhaiterions connaître si des contraintes se rapportant à des servitudes sont instaurées sur les secteurs concernés. L'ensemble des éléments permettant l'appréciation globale du projet d'implantation vous est exposé à travers une carte d'implantation représentant l'implantation à l'étude. Le type de machines est d'une hauteur de 150 m en bout de pale.

Par ailleurs, nous aimerions connaître également quelles sont les dispositions et recommandations qui s'imposent à ce type d'ouvrages.

Nous vous remercions de la suite que vous réserverez à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

REÇU
03 MARS 2014
Dép:

DG	u	
DAF		
DEV		X
CST		

NTS
DRA
BDE

Bertrand Devossel
Ingénieur Développement Éolien
Tel : 06 71 44 88 14

MAÏA EOLIS - Siège social – Tour de Lille - Boulevard de Turin - 59777 LILLE - SA au capital de 230 040 000€ - RCS LILLE B 492 441 704 – Tél : +33 (0) 3 20 214 214 – Fax : +33 (0)3 20 131 231 – www.maiaeolis.fr

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais

REÇU le 13 MARS 2014
Rép.:

DG	✓	
DAF		
DEV		✓
CST		
COMPT		
SCAN		

NDC
DPA
TDE
BDE

Direction Santé Publique et Environnementale
Département Santé Environnement
Pôle Qualité des Eaux

Référent : Eric BEMBEN
Dossier suivi par : Annaïck BLANCHARD
Téléphone : 03.62.72.30.77
Télécopie : 03.62.72.30.45

annaick.blanchard@ars.sante.fr

La Directrice Générale Adjointe,
chargée de la Santé Publique et Environnementale

à

MAIA EOLIS
Tour de Lille (19ème étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE
A *l'attention de M. Bertrand DEVOSSEL*

Lille, le 10 MARS 2014

Objet : Demande de faisabilité d'implantation d'une ferme d'aérogénérateurs
Commune de RIENCOURT LES CAGNICOURT

Réf. : Votre courrier en date du 5 février 2014.

En réponse à votre courrier, cité en référence, concernant la demande de faisabilité d'implantation d'une ferme de 6 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Riencourt-les-Cagnicourt par la société Maïa Eolis, les services de l'Agence Régionale de Santé ont l'honneur de vous faire connaître que ce dossier a retenu toute leur attention et n'appelle pas de remarque particulière vis-à-vis de la protection de la ressource en eau dans ce secteur.

En effet, le projet d'implantation de cette ferme d'aérogénérateurs se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (captage abandonné le 25.07.2012).

En conséquence, les services de l'agence régionale de santé émettent un avis favorable à ce projet.

La Directrice Générale Adjointe,
chargée de la Santé Publique et Environnementale,

Pour la Directrice Générale Adjointe,
chargée de la Santé Publique et Environnementale empêchée,
Le Directeur Délégué,
Responsable du Département Santé Environnement

Alain GUILLARD

Dr Sandrine SEGOVIA-KUENY

Rte
Réseau de transport d'électricité

REÇU le 05 MAI 2014
Rép.:

DG		
DAF		
DEV		
DST		
COMPT		
RECAN		

VOS REF DEV 140205-10068-LDo

NOS REF LE-MAIN-CM-LIL-GMR FLH-PPE-14-00673

INTERLOCUTEUR Nicolas LANDAS

TÉLÉPHONE 03.27.23.85.07

FAX 03.27.23.85.45

MAIA EOLIS
Tour de Lille (19ème étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE

A l'attention de Monsieur Bertrand DEVOSSEL

OBJET Demande de renseignement pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de RIENCOURT-LES-CAGNICOURT

Valenciennes le, 30 AVR. 2014

Monsieur,

Nous faisons suite à votre consultation concernant le projet visé en objet et au regard des informations que vous nous avez transmises, nous sommes en mesure de vous indiquer que RTE exploite l'ouvrage suivant :

- Ligne 225kV GAVRELLE – PERTAIN.

Nous joignons en pièce jointe un extrait de carte vous permettant d'identifier la zone concernée et de compléter les préconisations qui vont suivre.

En premier lieu, l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire le transport et la distribution d'énergie électrique ne fixe pas expressément une distance minimale spécifique entre les éoliennes et nos ouvrages électriques. Toutefois, si l'on se réfère à l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers », il s'avère que le projet présenté respecte la distance prévue pour ces « obstacles divers ».

Compte tenu de l'importance stratégique que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, RTE estime qu'il serait hautement souhaitable qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes (pales comprises) soit respectée entre ces dernières et le conducteur le plus proche de notre ligne et ce, afin de limiter les conséquences graves d'une chute ou de la projection de matériaux pour la sécurité des personnes et des biens.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de chute ou de projection de matériaux causant des dommages à notre réseau ou à des tiers, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

Par conséquent, nous vous préconisons la règle suivante (qui varie selon le niveau de tension de nos ouvrages) :

- 225 000 Volts : la distance minimum correspond **à 1,4 x la hauteur maximale des éoliennes (pâles inclues) avec un minimum correspondant à la hauteur totale de l'éolienne (pales comprises) + 50m.**

D'après les éléments fournis, les machines auront une hauteur sommitale de 150m soit des distances de sécurité de :

- 210m par rapport à notre ouvrage 225 000 Volts

Nous vous remercions en conséquence de bien vouloir tenir compte de cette « contrainte technique » dans le cadre de l'instruction du futur permis de construire.

En second lieu, les entrepreneurs à qui seront confiés les travaux devront impérativement respecter l'obligation d'établir une déclaration de projet de travaux ainsi qu'une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément aux articles L. 554-1 et suivants et R. 554-1 à 554-38 du Code de l'Environnement au moins un mois avant le commencement des travaux.

Cette réponse n'est valable que pour les ouvrages exploités par RTE à l'exclusion de ceux dépendants d'autres gestionnaires de réseaux (ERDF et autres.....)

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Adjointe
au Directeur du GMR

AM. REYNARD

Réseau de transport d'électricité
GEONET
© RTE - © IGN - © MNHN
Document fourni à titre indicatif
Reproduction interdite
Accessibilité RTE
28 avr. 2014

CML - GMR - FLH
41 rue Ernest Macarez
59300 VALENCIENNES
Nicolas LANDAS
nicolas.landas@rte-france.com
Tel : 03.27.23.85.07 Fax : 03.27.23.85.45

RIENCOURT-LES-CAGNICOURT

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.

Le détail complet de la légende est disponible sur le document joignable à cette carte.

400kV | 225kV | 150kV | 90kV | 63kV | <63kV | Hors tension

Sites: • Poste
+ Piquage
▲ Portique

Lignes: — Aérien
— Aérien multiterne
— Souterrain
— Souterrain multiterne
— Souterrain hors tension en exploitation

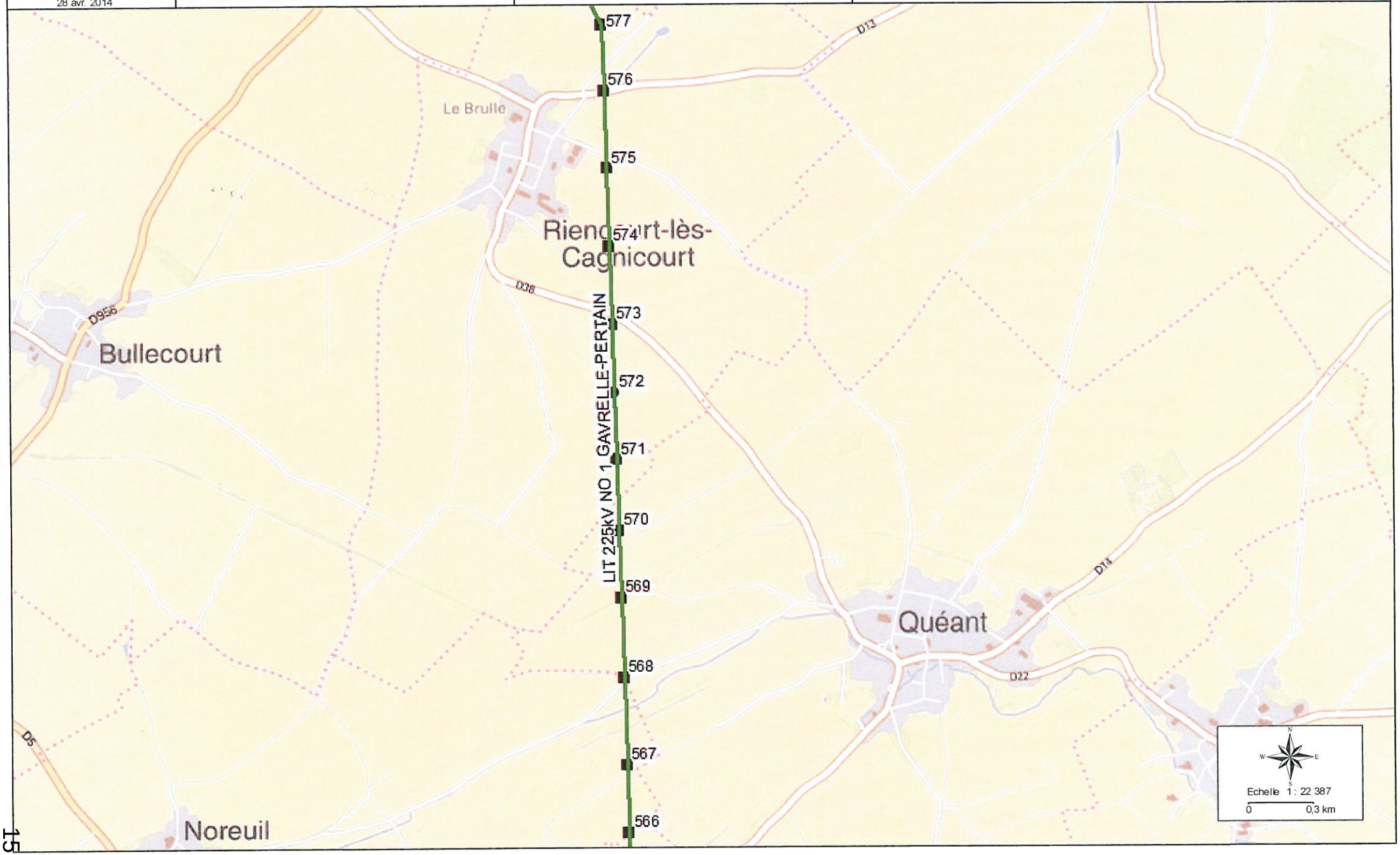

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

Ce message et les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion, même partielle, non autorisée est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération. MAIA EOLIS décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci de le détruire et d'avertir l'expéditeur.

This message and any attachments are confidential and intended solely for the addressees. Any unauthorized use or disclosure, either whole or partial is prohibited. E-mails are susceptible to alteration. MAIA EOLIS shall not be liable for the message if altered, changed or falsified. If you are not the intended recipient of this message, please delete it and notify the sender.

---------- Message transféré ----------
De : <thierry.muscat@orange.com>
Date : 11 juin 2014 14:14
Objet : faisceau hertzien France Télécom
À : "bdevossel@maiaeolis.fr" <bdevossel@maiaeolis.fr>

à l'attention de monsieur Bertrand DEVOSSEL (MAÏA EOLIS à Lille 59)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur les communes de Diéval et La-Thieuloye (Pas-de-Calais)
nous vous informons de l'absence de faisceau/servitude hertziens France Télécom
de la présence d'une antenne de téléphonie mobile Orange (607650;2605999)
avec à respecter une zone de 500 mètres de diamètre.

Êtes-vous sûr que le faisceau présent sur votre carte est un faisceau France Télécom ?
Merci de me contacter par téléphone.

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur la commune de Riencourt-lès-Cagnicourt (Pas-de-Calais)
nous vous informons de l'absence de faisceau/servitude hertziens France Télécom
de la présence d'une antenne de téléphonie mobile Orange (644449;2578119)
avec à respecter une zone de 500 mètres de diamètre.

Pour information notre zone comprend le Nord-Pas-de-Calais la Picardie la Champagne-Ardenne la Lorraine l'Alsace la Bourgogne-Franche-Comté.

MUSCAT Thierry
03.28.39.23.51

Ce message et ses pieces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilegiees et ne doivent

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
des affaires culturelles
du Nord – Pas-de-Calais

Affaire suivie par :
Alain-Claude DEBOMBOURG

Service Territorial de
l'Architecture
et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Tél : (33) [0]3 21 50 42 70
Fax : (33) [0]3 21 15 47 98

courriel : alain-claude.debombourg@culture.gouv.fr

A

Monsieur Bertrand DEVOSSEL
MAÏA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

Arras, le 25 février 2014

Objet : Projet d'implantation d'une ferme d'aérogénérateurs sur la commune de Riencourt les Cagnicourt
V/Réf : DEV 140205 – 10065 -LDo
N/Ref : IIIE-RiencourlesCagnicourt-MaïaEolis-0214

Monsieur,

En réponse à votre courrier référencé ci-dessus, il est à constater qu'aucune servitude liée à un monument historique ou à un site protégé n'existe à proximité du projet de de votre ferme d'éoliennes.

Cependant, je tiens à signaler au nord la présence du château de Hendecourt-lès-Cagnicourt dont le parc est riche en biodiversité.

Par ailleurs, il existe au sud de Noreuil un cimetière militaire australien distant de 1km de l'éolienne la plus au sud du parc éolien projeté. Cette présence devrait vous inciter à reculer le plus possible vos engins, voire de supprimer celle qui est le plus près.

Enfin, le plateau sur lequel le projet est prévu est très visible depuis Arras.

Même si la distance (environ 15 à 16km) pourrait diminuer l'impact visuel de ces éoliennes, leur hauteur vient supplanter la hauteur des éoliennes existantes sur le secteur.

Par exemple, la hauteur des éoliennes existantes entre Cherisy et Marquion est de 50 à 60m au bulbe, ce qui permet d'amoindrir l'impact visuel.

En conséquence, je souhaite que les éoliennes prévues soient de la même taille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France
Chef du STAP du Pas-de-Calais

Catherine MADONI

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Direction régionale Nord - Pas de Calais et Picardie

ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDE

PARTENARIAT—ÉCO-RESPONSABILITÉ—RÉSEAU

NORD PAS DE CALAIS PICARDIE—PROVENCE ALPES CÔTE

REÇU le 11 MARS 2014
Rép.:

Lille, le 07 MARS 2014

Monsieur Bertrand DEVOSSEL
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

DG	u	
DAF		
DEV		
ST		
COMPT		
AN		

TPE
BDE

Références : D/2014/002051/00/
Affaire suivie par : Johan BOUFFLERS
Objet : projet implantation d'une ferme d'aérogénérateurs sur la commune de Riencourt les Cagnicourt

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 5 février dernier relatif à votre projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Riencourt-les-Cagnicourt.

Ce projet étant éloigné de plusieurs kilomètres des emprises ferroviaires, RFF n'émet donc aucune contrainte particulière quant à l'implantation de ces aérogénérateurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chargé de Missions

Johan BOUFFLERS

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
100 boulevard de Turin - Tour de Lille - 59777 Euralille
Tél. 33 (0)3 20 12 45 20 - Fax 33 (0)3 20 12 45 29
SIRET 412 280 737 00435 - NAF 5221Z
www.rff.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

DG		
DAF		
DEV	BDE	X
CST		
COMPT		
SCAN		

Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité

Service de zone
des systèmes d'information
et de communication

Affaire suivie par :
Christophe MAGNALDI
Tél : 03 20 08 10 28
christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr

SZSIC/DRM/n° 14- 00183

Lille, le 12 février 2014

Monsieur,

Par correspondance du 05 février 2014, vous nous avez soumis une demande de consultation sur le risque de perturbations que l'installation d'un parc éolien pourrait générer à l'encontre de nos activités.

Le projet d'installation concerne une zone localisée sur la commune de RIENCOURT-LES-CAGNICOURT (62).

En tant que gestionnaire, pour la zone de défense Nord, des servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'intérieur, nous avons examiné votre demande.

D'après les cartes de situation fournies, la zone faisant l'objet de l'étude en vue de l'implantation du parc éolien n'est pas concernée par les servitudes radioélectriques relevant de notre compétence.

Je donne donc un avis favorable à l'objet de la présente consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Guy SYOEN

MAÏA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

À l'attention de M. Bertrand DEVOSSEL
Ingénieur développement Éolien

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

REÇU le
20 MAI 2015
Rép:

DG		
DAF		
DEV		
CST		
COMPT		
SCAN		

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL
Tél. 03 21 60 48 60

N/Réf. HS/LD N° 121

MAIA EOLIS
Monsieur Bertrand DEVOSSEL
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

St-LAURENT-BLANGY, le 11 mai 2015

Siège Social
140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 67 00
Email : ch.agri-region@agriculture-npdc.fr

Antenne Arras
56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex
Tél. : 03 21 60 57 57

Antenne Lille
140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 67 00

OBJET : Projet d'implantation d'une ferme éolienne

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant le projet d'implantation d'une ferme éolienne sur le département du Pas-de-Calais, notamment sur la commune de Riencourt-lès-Cagnicourt.
Nous vous informons à cet effet que notre Compagnie ne gère pas de servitudes propres.

Concernant le projet, la Chambre d'Agriculture souhaite que l'activité agricole ne soit pas pénalisée lors de la réalisation des travaux.

Nos services restent à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

J.B. BAYARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00017
APE 9411Z
www.agriculture-npdc.fr

GRTgaz Direction des Opérations
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin

GRTgaz

REÇU le
04 JUIN 2015
Rép:

DG	✓	
DAF		
DEV		✓
CST		
COMPT		
SCAN		

TPG
BDE

Maïa Eolis
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

Affaire suivie par : M. DEVOSSEL Bertrand

VOS RÉF. DEV-20150429-13662-BDE

NOS RÉF. P15-0868

INTERLOCUTEUR Franck PERROCHEAU (tél : 03.21.64.79.33)

OBJET Développement éolien sur la commune de Riencourt-lès-Cagnicourt d'une ferme éolienne - 62

Annezin, le 28/05/2015

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier en date du 04/05/2015 concernant votre projet ci-dessus référencé.

Au regard des informations que vous nous avez transmises, il apparait que votre projet se situe en dehors des Servitudes d'Utilité Publique Maitrise de l'Urbanisation des ouvrages GRTgaz.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice DUBOURG
Responsable du Département Maintenance, Données et Travaux Tiers

Bertrand DEVOSSEL <bdevossel@maiaeolis.fr>

votre courrier du 29.04.2015

1 message

LEROY Cindy, VNF/DG <Cindy.LEROY@vnf.fr> 2 juin 2015 16:49
À : "bdevossel@maiaeolis.fr" <bdevossel@maiaeolis.fr>

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 29 avril dernier concernant le développement éolien sur la commune de Riencourt-lès-Cagnicourt.

Suite à des recherches de notre Direction territoriale Nord-Pas de Calais, je vous informe que l'établissement VNF n'est pas concerné par cette demande. En effet, la commune se situe à au moins 8 km du canal du Nord.

Cordialement,

Cindy LEROY

Secrétaire du cabinet

Secrétaire du Directeur général

Voies navigables de France

T. 03 21 63 24 18

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Météo-France,
Direction Interrégionale Nord
Centre Météorologique d'Abbeville
Chemin Départemental 928
80100 Abbeville

MAIA EOLIS
A l'att de Bertrand DEVOSSEL
Tour de Lille
Bd de Turin
59777 LILLE

Objet : Projet de parc éolien sur les communes de Riencourt–lès-Cagnicourt (Pas de Calais)
Vos réf : votre demande du 29.04.2015
Nos réf : DIRN CM Abbeville_radeol80_20150429_MAIA EOLIS 62 Riencourt

Abbeville le 5 mai 2015

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur les communes de Riencourt–lès-Cagnicourt (Pas de Calais). Ce parc éolien se situerait à une distance approximative de 69 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar d'Avesnes sur Helpe) et 80 km de celui d'Abbeville.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération
Le délégué de Météo-France par ordre

Jean-Michel MOURET

Références

1. « Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. » (NOR: DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR,août 2011)
2. « Perturbation du fonctionnement des radars météorologiques par les éoliennes » (CCE5, ANFR, 19 septembre 2005)
3. « Guide sur la problématique de la perturbation du fonctionnement des radars par les éoliennes. » (CCE5, ANFR, version1, 3 juillet 2007)
4. « Guide Technique : Cohabitation parcs éoliens et radars météorologiques : contrainte » (http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/#, login:radeol ;mot de passe: !VI-314!)

Météo-France, Direction interrégionale Nord, Centre Météorologique d'Abbeville
Route d' Hesdin , 80100 ABBEVILLE,
Téléphone: 03.22.25.39.80 Télécopie: 03.22.25.39.81 Email: cdm80@meteo.fr
Météo-France , Etablissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des transports

DG		
DAF		
DEV	DFA, BDE	x
CST		
COMPT		
SCAN		

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

REÇU le 13 MAI 2015
Rép:

Arras, le 12 mai 2015

Vos Réf. : Bertrand DEVOSSEL
Nos Réf. : SD62/SC.SC/2015-05
Objet : Développement éolien
Affaire suivie par : S.CATHELAIN

A : MAÏA EOLIS

Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

MonsieurDevossel,

Par votre courrier en date du 29 avril dernier, vous sollicitez notre concours dans le cadre :
- de l'implantation d'une ferme éolienne sur la comme de Riencourt-les-Cagnicourt.

Les protocoles d'études menés par l'ONCFS sont basés sur des plans d'échantillonnages nationaux. Par conséquent, nous ne possédons pas de bases de données spécifiques locales.

Néanmoins, nous sommes en mesure de vous apporter notre collaboration en réalisant une expertise précise sur le secteur désigné.

Cette action nécessitant un investissement en temps de travail administratif et technique, je vous propose, si vous le souhaitez, que nous passions une convention pour fixer nos engagements respectifs.

Cette convention, portera sur le coût de notre prestation, et indiquera les sources de données patrimoniales fournies par nos services.

Pour formaliser ce travail nous sommes joignables à Saint Georges d'Aunay (Calvados).
Tél : 02.31.77.71.11

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Départemental
S. CATHELAIN

Délégation Inter-Régionale Nord-Ouest Service Départemental du Pas-de-Calais
100 Avenue Winston Churchill CS 10007
Tél. : 03.21.23.42.75 Fax : 03.21.23.44.87

Sous-Direction
OPÉRATIONNELLE
Groupement
PREVISION DES RISQUES

Affaire suivie par : Cdt O.DESQUIENS
☎ 03.21.21.80.85.
🖷 03.21.21.81.23.
✉ Prevision@sdis62.fr
Références : DL /OD /CN /D15-D0962

Saint-Laurent-Blangy, le 12 mai 2015

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

à

Maïa Eolis
Tour de Lille (19ème étage)
Boulevard de Turin

59777 LILLE

REÇU le
18 MAI 2015
Rép:

DG		
DAF		
DEV	DFA	x
CST		
COMPT		
SCAN		

Objet : **RIENCOURT-LES-CAGNICOURT** ☞ Avis sur votre demande de renseignements relative à la construction d'un parc éolien sur le département du Pas-de-Calais.

Réf. : Transmission du dossier en date du 29 avril 2015 arrivé dans mes services le 04 mai 2015.

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé une demande relative à la création d'un parc éolien sur la commune de RIENCOURT-LES-CAGNICOURT.
Vous trouverez ci-dessous les prescriptions types.

1 – DESCRIPTION :

Ferme éolienne dans le département du Pas de Calais (62) et plus particulièrement sur la commune de RIENCOURT-LES-CAGNICOURT.

2 – CLASSEMENT :

Activité :
Le projet est assujetti : Code de l'Urbanisme, C.C.H, Code du Travail
Est soumis : Code de l'Environnement
Principales activités classées

Intitulé	Rubrique	Régime
Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs	2980-1	Autorisation

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – DIRECTION
18, rue René Cassin – C.S. 20077 – 62052 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX
tél. 03 21 21 80 00 – Télécopie 03 21 21 80 62 – direction@sdis62.fr

3 – DISPOSITIONS PRISES PAR L'EXPLOITANT :

Un plan d'implantation est fourni à la présente demande.
Un dossier descriptif à destination du SDIS 62 devra être fourni.

4 – AVIS :

Vous trouverez ci-joint le tableau de nos prescriptions types au regard des projets éoliens, assorti des commentaires au regard de votre dossier

Accès	➢ Aménager des accès judicieusement répartis permettant aux sapeurs-pompiers de pénétrer sur le parc éolien et à proximité des installations. ➢ Ces accès devront être entretenus de manière pérenne.
Accessibilité aux secours – voie engins	➢ Assurer l'accès aux installations par une voie engins qui devra répondre aux caractéristiques suivantes : - Largeur minimale : 3 mètres - Hauteur disponible : 3,50 mètres - Force portante : calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum. - Rayon de braquage intérieur minimal dans les virages : 11 mètres - Surlargeur dans les virages : S = 15/R pour des virages de rayon R inférieur à 50 mètres. - Pente inférieure à 15 % Cette dernière pourra être constituée par la voie de chantier et l'aire de grutage.
Accès impasse	➢ Aménager les voies en impasse de manière à permettre le demi-tour et le croisement des engins de secours et de lutte contre l'incendie.
Accès intérieur	➢ Mettre en place avec le SDIS 62 une procédure simple, rapide et fiable permettant d'accéder dans l'installation. Obs : A noter que le SDIS ne peut prendre en compte, pour des raisons opérationnelles et juridique, la remise de clé de l'installation.
Localisation	➢ Fournir au SDIS les coordonnées géographiques d'implantation des installations. ➢ Lors de la phase chantier, il y aura lieu de définir au préalable avec le SDIS des PSP (point de secours publics). Observation : Voir note en annexe.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – DIRECTION
18, rue René Cassin – C.S. 20077 – 62052 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX
tél. 03 21 21 80 00 – Télécopie 03 21 21 80 62 – direction@sdis62.fr

Identification	➢ Mettre en place avec le SDIS 62 une procédure d'identification simple, rapide et fiable de chaque installation. ➢ Un numéro d'identification unique, propre à chaque installation sera communiqué au SDIS et affiché clairement sur le mât, ainsi que sur les panneaux d'accès. Obs : Mettre en place un numéro unique
Identification des risques à l'approche	➢ Afficher de manière visible à l'entrée des périmètres de sécurité des parcs les consignes de sécurité et les risques associés.
Identification des risques internes	➢ Afficher de manière visible à l'entrée des installations consignes de sécurité et les risques associés.
Mise à disposition de dispositifs stop chute	➢ Mettre à disposition du SDIS, à l'entrée de l'installation, 2 stops chutes compatible avec les EPI des sapeurs-pompiers. ➢ Ces équipements devront être maintenus en état afin de garantir la sécurité des intervenants.
Organisation des Secours publics **Organisation des Secours interne**	➢ Le SDIS 62 pourra répertorier les parcs éoliens dans sa base de données des ETARE. ➢ Le SDIS 62 a développé une fiche opérationnelle départementale permettant aux unités opérationnelles de connaitre ce type d'installation particulière. ➢ L'exploitant devra constituer un document d'accueil des secours (DAS) et pourra constituer un Plan d'Intervention Interne reprenant les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens qu'il met en œuvre afin de protéger le personnel, les populations et l'environnement. Il en assure la communication et la mise à jour permanente, notamment au SDIS.
Exercice	➢ Des exercices pourront être réalisés avec les SDIS. ➢ Des visites des installations pourront être organisées dans le cadre de la connaissance de secteur par les centres de secours compétents.
Incendie **Secours à personnes**	➢ Le SDIS est dans l'incapacité opérationnelle de pouvoir traiter un sinistre conséquent sur ces installations. ➢ La mission incendie s'attachera à la protection des personnes, biens et environnement à proximité. ➢ Le SDIS62 pourra avoir recours à l'unité spécialisé GRIMP en cas de sauvetage d'une victime en hauteur dans l'installation.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – DIRECTION
18, rue René Cassin – C.S. 20077 – 62052 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX
tél. 03 21 21 80 00 – Télécopie 03 21 21 80 62 – direction@sdis62.fr

Alerte des secours publics	➢ L'exploitant est tenu d'établir un schéma d'alerte cohérent et efficace, avec un numéro d'appel unique « 18 » pour le SDIS.
Mise en sécurité de l'installation	➢ L'exploitant est tenu de mettre en sécurité son installation dès l'alerte des secours publics. ➢ La norme UTEC (NF) 18510 sera applicable pour les opérations à proximité d'un risque électrique.

- Le SDIS 62 ne disposant pas de moyens aériens de type HBE ou Canadair, l'avis relatif à l'utilisation des moyens aériens est sans objet.
- L'impact sur les radios transmissions sera analysé par la ZDN-SZIC à laquelle je soumets votre projet.
- Cet avis est uniquement consultatif et ne saurait s'opposer à l'avis rendu lors de la consultation par le service instructeur.

Pour le Directeur Départemental,
L'Adjoint au Chef de la Sous-Direction Opérationnelle,

Lt-Colonel Pierre-Louis HERBAUT.

Copie à :

- Préfet de la Zone de Défense et de sécurité Nord.
- DREAL Lille

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – DIRECTION
18, rue René Cassin – C.S. 20077 – 62052 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX
tél. 03 21 21 80 00 – Télécopie 03 21 21 80 62 – direction@sdis62.fr